

MONTBÉTON



Bulletin municipal
Juin 2017

Le mot du maire



Montbetonnaises, Montbetonnais,

Après la période mouvementée des élections présidentielles et législatives, nous voici revenu aux affaires courantes.

En ce premier trimestre la municipalité s'est consacrée à l'élaboration du budget 2017 et vous trouverez dans ce bulletin un maximum d'information sur notre politique financière. Celle-ci est un élément essentiel pour la commune, elle détermine les achats, travaux et autres dépenses en tenant compte des recettes qui proviennent des différentes taxes, subventions et autres. Bien entendu nous souhaiterions qu'à l'avenir ces aides et subventions soient plus faciles à obtenir et plus importantes car elles nous sont nécessaires pour la concrétisation de nos projets.

L'aménagement de la traversée du village avec l'enfouissement du réseau électrique est maintenant terminé. Le paysage s'est vraiment transformé sans ces poteaux et ces câbles qui se balançaient dans tous les sens.

Nous avons rallongé les voies piétonnes, route de Verlhaguet pour sécuriser l'accès aux dernières maisons et chemin de la Croix de l'Agneau pour permettre aux promeneurs de rejoindre en toute sécurité le chemin qui mène au canal.

Les nouvelles réglementations nous obligent à réfléchir à une autre façon d'entretenir nos espaces verts. En effet l'ensemble des collectivités territoriales sont confrontées aux exigences du zéro phyto et l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires induit donc des pratiques différentes.

Notre projet de nouveau cimetière est réalisé. Pour cette première tranche nous mettons à disposition environ 200 emplacements, il restera la possibilité d'en ajouter 200 autres dans un deuxième temps. Les murs de clôture, le parking et les portails sont également en place.

Nous commençons à préparer la rentrée scolaire 2017 avec l'ouverture d'une 14^{ième} classe en élémentaire soit 21 classes dans notre groupe scolaire. L'équipement doit être complété et nous avons aussi investi au restaurant scolaire avec l'achat d'une armoire de maintien en température et une armoire frigo double ainsi que du petit matériel afin de faciliter le travail de notre personnel qui réalise jusqu'à 400 repas par jour.

Cette année encore, notre village bénéficie d'un magnifique fleurissement, aussi sachons l'apprécier et le préserver. Dans le cadre des villages fleuris, nous avons un nouveau défi à relever, conforter la fleur mais surtout viser une fleur supplémentaire.

Voici déjà l'été qui arrive et je vous souhaite de bonnes vacances. Bien sûr je suis conscient que beaucoup d'entre vous ne pourrons pas partir. Mais rester au village, goûter au calme des soirées et profiter des différentes animations est aussi un bien-être que nous nous efforçons sans cesse d'améliorer.

Bonne lecture à tous, profitez des beaux jours et un grand merci pour votre confiance.

Cordialement,

Michel Weill,
Maire et Conseiller Départemental

Sommaire

Edito du Maire	p. 2
Vie municipale	p. 3 à 11
Travaux et réalisations	p. 11 à 15
Aménagements paysagers.....	p. 16 à 17
Cadre de vie, environnement	p. 17
Montbeton au quotidien	p. 18
Festivités, Animations, manifestations	p. 19 à 22
Associations	p. 23 à 25
Sportifs à l'honneur	p. 26
Ecole	p. 27 à 31
Institutions	p. 32
Prévention et sécurité	p. 33 à 35
Civisme et Savoir vivre	p. 36
Grand Montauban	p. 36 et 37
Rétrospective	p. 38
Témoignage	p.39 et 40
Etat civil	p. 41
La page des enfants	p. 42
Services	p. 43

Mairie de Montbeton
Tél. 05 63 67 40 10 - Fax 05 63 30 01 24
www.ville-montbeton.fr
mairie-montbeton@info82.com

Directeur de la publication : Michel Weill
Rédaction et maquette : Commission Communication
Photos : Nadine Bouvet
Dépôt légal en cours
Impression : Europrint 82 - Montech - 05 63 27 56 34

Vœux à la population

Les grands moments de retrouvailles et de partage que sont les cérémonies de vœux sont essentiels dans la vie d'une commune.

C'est donc un réel plaisir pour la municipalité de débiter ensemble la nouvelle année, une manière de rapprocher au maximum les élus de la population.

Les exposés des réalisations de l'année précédente et des projets à venir démontrent l'engagement communal constant à répondre aux besoins des habitants.

Chaque action et projet étant menés avec une gestion et un budget maîtrisés et dans un contexte de baisse des dotations de l'état.

La qualité de vie de notre village ne peut se faire qu'avec l'implication de tous, citoyens, élus et tout le personnel communal.



Vœux aux associations



L'engagement associatif est essentiel à la vitalité d'une commune.

C'est une aventure humaine qui suscite de la joie, de l'enthousiasme à partager autour d'actions collectives qu'elles soient culturelles, associatives, sportives, solidaires ou tout simplement disposées à offrir un moment de détente.

Monsieur le maire Michel Weill, les élus et représentants de la commission culture et animations étaient ravis d'accueillir les membres d'associations lors de cette traditionnelle cérémonie des vœux.

Cette réunion a eu pour but de recenser les besoins techniques et matériels de chacun, d'échanger sur les événements et animations et sur le prochain forum des associations afin de dynamiser toutes les actions .



Une mention spéciale et unanime pour l'ensemble du personnel communal qui s'active en coulisse pour aider les associations à fonctionner dans les meilleures conditions possibles comme par exemple en mettant en place les moyens nécessaires au bon déroulement des différentes fêtes et manifestations associatives.

La mairie a également tenu à remercier les associations qui s'investissent à l'école dans le cadre du PEDT. Elles ont pu faire partager leur savoir auprès des élèves qui ont totalement adhéres.

Les discussions et les échanges d'idées se sont poursuivis dans la soirée autour d'une coque des rois.

■ ■ ■ Elections

L'année 2017 a été marquée par une actualité très forte sur le plan des scrutins. Les rendez-vous électoraux ont ainsi rythmé la vie municipale du premier semestre.

Le nombre d'inscrits sur les listes électorales de Montbeton au 28/02/2017 est de 2 871.

Le taux de participation (nombre d'exprimés) pour Montbeton se répartit de la façon suivante :

Pour les élections présidentielles :

1^{er} tour du 23 avril : 80,52 %

2^{ème} tour du 7 mai : 67,53 %

Pour les élections législatives :

1^{er} tour du 11 juin : 46,31 %

2^{ème} tour du 18 juin : 36,92 %



■ ■ ■ Plan national canicule

Comme chaque année et dans l'éventualité du déclenchement du "Plan national canicule", la Préfecture, le Conseil Général et la Mairie mettent en place un dispositif d'alerte et d'urgence destiné aux personnes handicapées, fragiles ou malades.

La Mairie invite toute personne le désirant à s'inscrire sur le registre nominatif et qui sera utilisé par les services compétents en cas de déclenchement au plan canicule. Cette inscription n'est pas obligatoire, mais elle est fortement recommandée si vous faites partie des populations à risques.

Les renseignements demandés sont les suivants : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence. Un imprimé pré-établi peut également vous être remis en Mairie à votre demande.



Pour tout renseignement à ce sujet merci de bien vouloir contacter la Mairie au 05 63 67 40 10.

■ ■ ■ Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'enquête publique sur le projet de modification du PLU aura lieu du 10 juillet au 11 août 2017.

Le dossier sera consultable en Mairie et sur le site internet de la Mairie.

Chacun pourra éventuellement consigner ses observations sur un registre disponible en Mairie, par courrier adressée à la Mairie ou sur l'adresse mail suivante : urbanisme@ville-montbeton.fr

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les 10, 21 et 28 juillet 2017 et le 11 août 2017, de 9H00 à 12H00.

■ ■ ■ Déplacement d'un arrêt de bus

A compter de la rentrée de septembre 2017 le point d'arrêt des bus scolaires de la Médiathèque, route de Montauban, sera déplacé vers le parking de la Mairie côté panneau stop et Halle de pétanque.

Cet arrêt avait temporairement été déplacé pendant la durée des travaux d'enfouissement des réseaux sur la traversée de route.



Après usage il s'avère que cette délocalisation soit plus sécurisée et plus facile d'accès pour les utilisateurs notamment en raison de la proximité du stationnement et d'un espace plus adapté pour l'attente des élèves.

■ ■ ■ Commémoration 8 mai 1945



Elus, public, représentants des anciens combattants et des associations se sont retrouvés autour du monument aux morts en souvenir et en hommage à tous ceux qui sont morts lors de ce cruel et douloureux conflit de 1939 à 1945.

Nous nous devons d'être fiers et heureux de cette paix chèrement acquise et dont nous sommes tous collectivement les artisans et les héritiers depuis 72 ans.

Monsieur le Maire a rappelé dans son discours qu'aujourd'hui encore, la Paix entre les hommes reste un combat que nous n'avons pas le droit de perdre.



■ ■ ■ Recensement militaire et Journée Défense et Citoyenneté (JDC)



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Une attestation de recensement leur sera remise.

Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

Le recensement se fait à la Mairie. Les pièces à fournir sont :

- Carte nationale d'identité ou certificat de nationalité française,
- Livret de famille des parents,
- Justificatif de domicile sur la commune.

Une attestation de recensement militaire est remise. Il est vivement conseillé de faire des photocopies car l'original est à conserver.

Jeunes concernés :

- Jeunes garçons nés à partir du 01/01/1980
- Jeunes filles nées à partir du 01/01/1983

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

La JDC permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Elle doit être accomplie après votre recensement.

Cette journée a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse.

Votre participation à la JDC est obligatoire, sauf si vous êtes atteint d'un handicap vous rendant définitivement inapte à y participer, sous réserve de justifier d'un certificat médical.

Vous recevez entre la date de votre recensement et celle de votre 18^e anniversaire (ou dans les 3 mois qui suivent votre recensement, si vous devenez français entre 18 et 25 ans) une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC.

L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de la session.

Votre participation étant obligatoire, si vous rencontrez des difficultés sur la date ou sur le lieu proposé, il convient d'adresser à votre centre du service national (CSN 2, rue Pérignon 31507 Toulouse Cedex tél : 05 62 57 38 68) une demande pour d'autres dates ou d'autres lieux. Votre demande doit parvenir au plus tard 15 jours après la réception de l'ordre de convocation.

Déplacement

La convocation ouvre droit :

- à un bon de transport SNCF 2e classe (non utilisable sur les TGV et autre trains à réservation obligatoire),
- ou à une indemnité forfaitaire de déplacement d'un montant de 8 €.

Horaires de la journée :

Les journées commencent et finissent à des horaires compatibles avec un aller-retour dans la même journée (généralement, de 8h30 à 17h).

Enseignements :

Pendant cette journée, vous recevez des enseignements sur :

- Les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale et des différentes formes d'engagement (volontariat de service civique, volontariat dans les armées, réserve opérationnelle, réserve citoyenne, métiers civils et militaires de la défense).
- Le civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français.
- Le don de sang, de plaquettes, de moelle osseuse, de gamètes et d'organes,
- La sécurité routière.

Vous passez également des tests de l'éducation nationale sur l'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

A savoir :

Après 25 ans, vous n'avez plus à fournir ce document pour passer des examens d'État et concours.

Si vous êtes salarié ou apprenti, vous bénéficiez d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée sur présentation de votre convocation. Votre employeur ne peut réduire votre rémunération mensuelle, ni décompter cette journée de vos congés annuels.

Changement de situation :

Malgré la suspension du service national, l'appel sous les drapeaux demeure, en droit, possible à tout moment, (L'article L. 112-2 du code du service national, inséré par la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, prévoit que l'appel sous les drapeaux est suspendu et qu'il peut être rétabli à tout moment par la loi dès lors que les conditions de la défense de la nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent). Les jeunes gens doivent donc pouvoir être contactés facilement par les autorités militaires.

C'est pourquoi vous devez déclarer, jusqu'à l'âge de 25 ans, à votre CSN (centre du service national), tout changement de situation vous concernant (déménagement, évolution professionnelle, mariage...).



Budget

Comptes Administratifs 2016 :

Les comptes administratifs présentent le bilan des recettes et des dépenses de l'année écoulée pour les fonctionnements de la commune, de la cantine et de l'assainissement.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de la séance du 7 mars 2017.

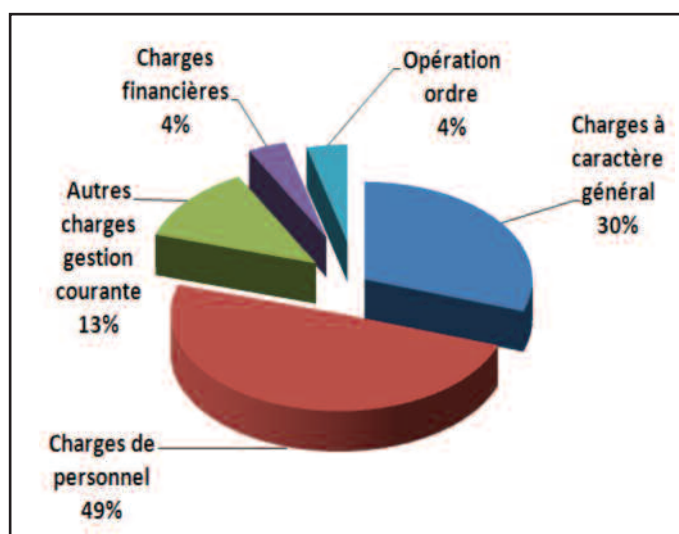
Ils se composent d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

Compte administratif budget communal : Fonctionnement

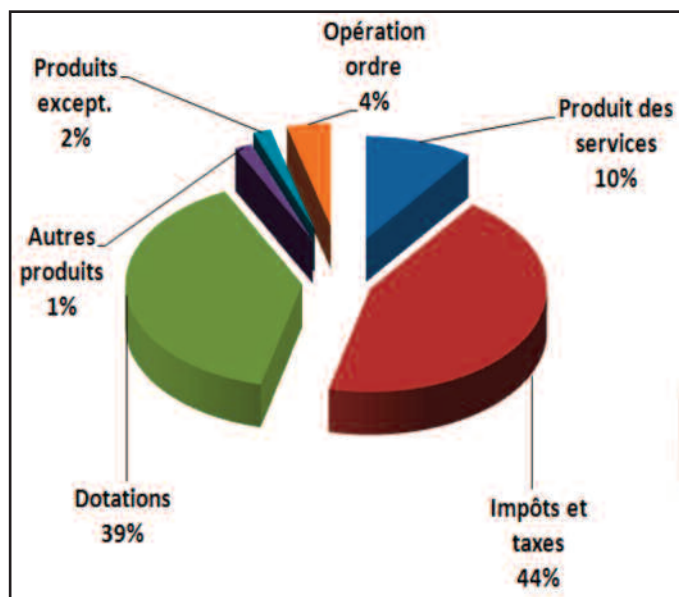
DÉPENSES

Charges à caractère général	463 937€
Charges de personnel	757 269€
Charges de gestion courante	193 477€
Charges financières	56 690€
Opérations d'ordre	59 904€
Total dépenses	1 531 277€



RECETTES

Impôts et taxes	774 163€
Dotations	687 440€
Produit des services	173 294€
Autres produits	27 608€
Produit exceptionnel	28 966€
Opérations d'ordre	70 590€
Total recettes	1 762 061€



Capacité d'Autofinancement (CAF)

En 2016, le résultat du compte administratif communal est de 230 784€. Cet excédent appelé CAF doit permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts (174 021€) et de disposer de financement propre pour les investissements.

Révision des taux

Compte tenu de la baisse des taux des prêts, nous avons pu renégocier plusieurs prêts réalisés auprès du Crédit Agricole. Après révision des taux nous avons réalisé une économie de 63 156€ par an. Le conseil municipal a décidé de faire un nouveau prêt d'un montant de 300 000€ sur une durée de 20 ans au taux de 0,90% pour une annuité de 16 458€, soit une économie globale annuelle de 46 698€.

Compte administratif budget communal :

Investissement

Principaux investissements qui ont été réalisés par de l'auto financement.

Investissements 2016	Montants TTC
Terrassement futur cimetière	55 632€
Jeu Pyramide	29 400€
Eclairage route de Lacourt	27 408€
Toiture, peinture bâtiment appart. école	33 466€
Chaudières Tire-Crabe	13 833€
Atelier (Elévateur et outillage)	16 948€
Réfection vestiaire du foot	5 920€
Equipement (chaises, files)	5 526€
Réfection réseau pluvial	11 388€

Compte administratif budget assainissement : Investissement

En assainissement nous avons également réalisés quelques investissements. Ces travaux sur le réseau d'environ 150 000€ ont pu être effectués sans avoir recours à l'emprunt.

Investissements 2016	Montants TTC
Extension réseau route de Lacourt	52 916€
Réhabilitation poste de refoulement chemin de montagne	26 515€
Réparation réseau traversée du village	68 835€

Budgets primitifs 2017 :

Les projets de budgets primitifs établis par la commission des finances ont été votés lors de la séance du 10 avril 2017.

Le budget communal s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	2 633 024 €
Section d'investissement	1 454 777 €

Le budget assainissement s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	885 065 €
Section d'investissement	763 566 €



Fiscalité 2017 :

La commune possède des taux très en deçà des moyennes nationales et départementales, sans doute dans les plus bas du département. Le conseil municipal a donc modifié les taux d'imposition pour le budget 2017 en votant une augmentation de 4% de la taxe d'habitation et du foncier bâti, une augmentation de 2% pour le foncier non bâti, soit une recette fiscale attendue de 685 654€.

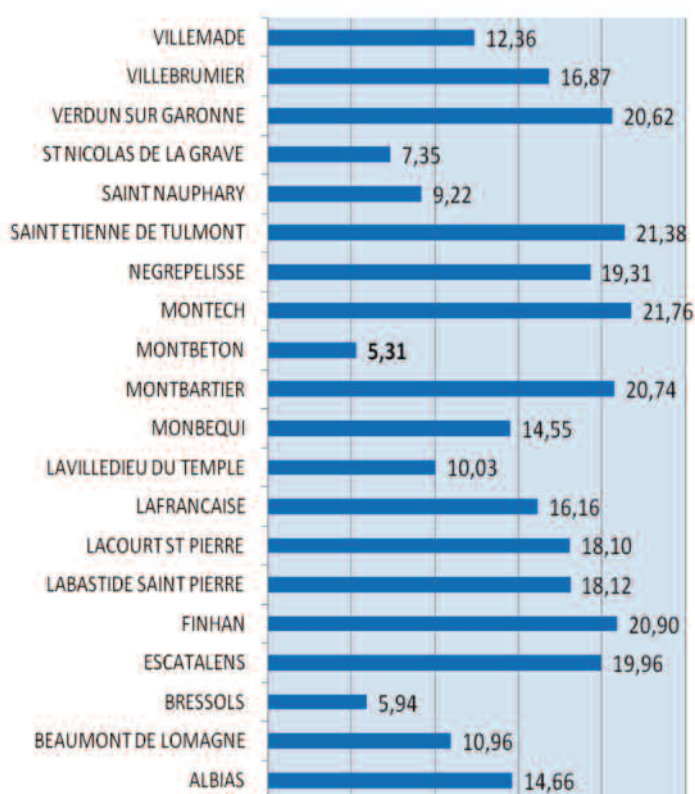
Le produit fiscal est notre principale source de revenu et il est nécessaire de faire progresser nos recettes afin de continuer d'entretenir et de développer nos équipements et nos services.

Pour 2017 les taux sont ainsi portés à

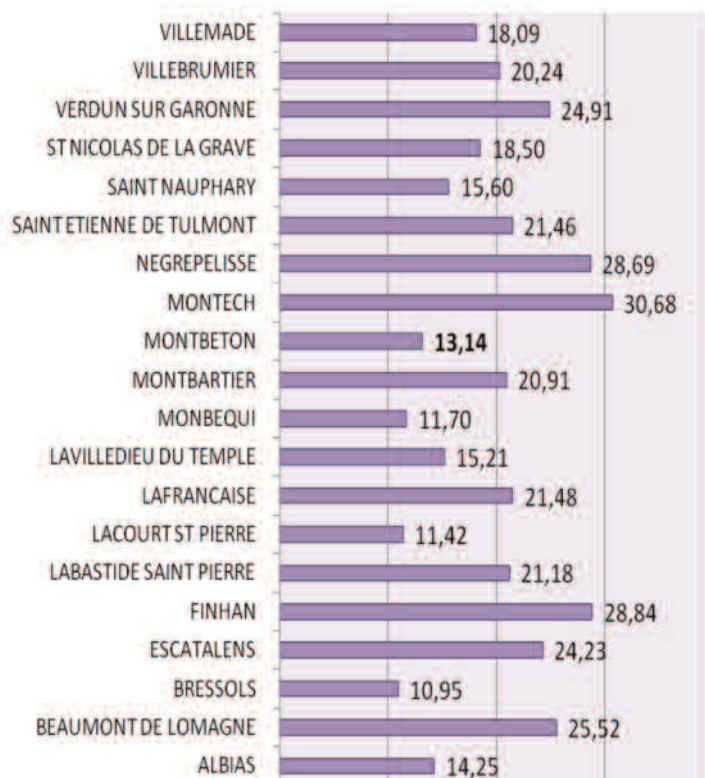
- **Taxe d'habitation** **5,74%**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** **14,21%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** **116,45%**

Une comparaison avec les taux des communes du département

Taux Taxe Habitation 2015



Taux Foncier Bâti 2015



■ ■ ■ Montbeton recherche des médecins

Notre village souffre du départ à la retraite, en décembre dernier, du Docteur Tignol, seul et unique médecin généraliste de la commune.

Bien consciente des difficultés causées par ce départ, la municipalité a engagé diverses démarches pour mettre en œuvre les conditions d'accueil d'un, voire de plusieurs médecins sur la commune.

Les démarches et recherches ont été entamées et anticipées plusieurs mois avant le départ du Docteur Tignol. Ce travail a été réalisé avec le soutien et la collaboration du Syndicat des Médecins Généralistes, et de la pharmacie. Des annonces ont été publiées dans les revues et sites spécialisés. Des contacts directs avec de potentiels candidats. Ceux-ci, intéressés de prime abord, ont choisi une autre voie et décliné nos offres.

La principale cause de difficulté d'implantation de docteur généraliste dans les petites communes réside dans un certain rejet des conditions de travail du « médecin de campagne » d'autrefois, isolé et entièrement dévoué à sa tâche. La jeune génération de médecins ne souhaite pas reproduire ce mode de vie professionnel et aspire à un autre modèle de pratique, en groupe et pluridisciplinaire.

De plus notre commune n'est pas classée dans les zones de désertification médicale par l'Agence Régionale de Santé du fait de sa trop grande proximité avec la ville de Montauban. Dans cette configuration nous ne pouvons prétendre à aucune aide ou subvention de l'état.

La conjoncture actuelle combinée aux aspects de la profession sont pris en compte dans l'élaboration des projets d'accueil de médecins sur notre commune.

Tous nos efforts se concentrent donc sur le projet d'extension du centre commercial et notamment un projet privé permettant l'implantation de plusieurs médecins. Les locaux commerciaux prêts à recevoir des professions médicales dans un village dynamique et agréable à vivre constituent des atouts d'attractivité indéniable.





Route de Montauban

Les fils aériens disgracieux ont totalement disparu du paysage après d'importants travaux d'enfouissement des réseaux électriques au niveau de la route de Montauban entre les giratoires de la Mairie et de Lacourt St Pierre. Cette opération représente un vrai changement améliorant l'aspect esthétique de la traversée du village.



Nouveau cimetière



Un terrain a été acheté par la commune dans le chemin des Carretals. Et un cimetière a été aménagé.

La partie cimetière a été clôturée par des éléments pleins d'une hauteur de deux mètres sur tout son périmètre.

Deux portails d'accès, imaginés et réalisés par les agents du service technique communal, d'une largeur de 4 m, permettent la libre circulation des véhicules de service, Pompes Funèbres et entreprises. Un portail, d'une largeur de 1,4 m, donne l'accès aux piétons et aux personnes à mobilité réduite.

La première tranche dispose de 200 emplacements et dans l'avenir la deuxième est prévue pour 200 places supplémentaires. La partie parking peut accueillir 50 véhicules.

Voies piétonnes

Les travaux d'extension des voies piétonnes se sont poursuivis route de Verlhaguet et chemin de Croix de l'Agneau. De cette manière les promeneurs peuvent rejoindre, depuis le village, le chemin menant au canal en toute sécurité. Les bordures verticales de voiries installées permettent une circulation séparée et donc plus sécuritaire entre automobilistes, cyclistes et piétons.



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Jardin de lecture médiathèque

Un espace de lecture publique a été aménagé dans la cour des logements de l'ancienne école et de la Médiathèque. Ce projet est le résultat d'un travail collectif entre élus, agents communaux, bénévoles de la Médiathèque, animateurs et élèves du périscolaire. Ceux-ci ont entièrement confectionné les boîtes à livres. Les arbres en bon état ont été préservés et des érables ont été plantés. Deux bancs accueillent les lecteurs. La composition minérale et la sculpture de livres, imaginée et créée par Eric Lormières, agent technique et responsable des jardins, agrémentent l'espace.





■ ■ ■ Prairie fleurie

Une prairie fleurie a été semée au niveau de l'espace vert route de Verlhaguet en bordure du terrain militaire. Ce nouveau mode de gestion très tendance des espaces verts est une belle alternative de décor urbain au gazon. Elle attire papillons, abeilles, oiseaux et autres petits animaux utiles aux plantes. Une manière originale de concilier esthétique et biodiversité.



■ ■ ■ Plantation d'arbres



L'entreprise Citel a été mandatée pour le chantier d'enfouissement des réseaux électriques de la route de Montauban. Dans le cadre du marché du SDE 82 cette entreprise s'est engagée à compenser les effets carbonés de ses chantiers. Ainsi tous déblais excédentaires qui ont été évacués depuis le début du marché sur notre commune ont fait l'objet d'une compensation par la plantation d'un arbre. Cette quantité cumulée a permis à la commune de pouvoir choisir 8 arbres, parmi plusieurs essences.

Le choix du lieu d'implantation s'est porté sur les abords du city stade et de la table ping pong.

Des bouleaux, hêtres et érables ont été plantés mi-novembre par leurs soins en collaboration avec nos agents communaux.

■ ■ ■ Aménagement et fleurissement du village

A une certaine époque il suffisait de planter quelques parterres de fleurs pour être labellisée village fleuri. Protection de l'environnement oblige, le conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF) a revu ses exigences à la hausse depuis quelques années et surtout, il a modifié ses critères d'attribution des fameuses petites fleurs, pour aller plus dans le sens de l'écologie que dans celui de l'esthétisme qui primait à ses débuts, il y a 50 ans, lors de sa création par le ministère du Tourisme.

À l'époque, en pleine reconstruction après-guerre, l'idée était de pousser les communes à se débarrasser des vieilles voitures, des tas de fumiers abandonnés dans les villages ou encore des pneus qui servaient de bacs à fleurs.

Économie d'eau, usage raisonné des pesticides, adaptation des plantations au climat s'inscrivent désormais parmi les critères qui comptent. Le concours est devenu une référence en matière d'évaluation des stratégies territoriales.

Après avoir obtenu une première fleur en 2014, la commune travaille d'arrache-pied à maintenir et même espérer accrocher une deuxième, distinction attribuée par le jury régional de la Fédération des Offices de Tourisme.





Un travail de longue haleine et collectif qui mobilise toutes les forces vives de la commune, agents techniques et communaux, élus et animateurs et élèves des écoles pour au final donner encore plus de cachet au village.

Cette année la thématique choisie est celle du livre.

Les sculptures ont été imaginées et créées à partir de livres usagés par les agents techniques.

L'aménagement devant la Mairie est une invitation à Montbeton Plage avec sa chaise longue, le sable fin et les livres pour s'évader.



Une boîte à livre a également été installée au Centre Commercial.

Une vasque de belle dimension et sa composition trône désormais sur le giratoire route d'escatalens.



Montbétou village zéro phyto

Source importante de contamination des eaux et de risques d'intoxications aiguës ou chroniques pour les usagers et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts, routes et voiries, les pesticides sont interdits comme le prescrit la loi sur la transition énergétique depuis le 1er janvier 2017 dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures accessibles au public.

Notre commune est en parfaite conformité avec l'interdiction des pesticides dans ses espaces verts et a franchi l'objectif Zéro Phyto depuis sa mise en vigueur. Une telle transition s'est préparée longtemps à l'avance par la recherche de techniques de substitution comme les produits phytosanitaires bio, d'outils ou moyens techniques comme le désherbage thermique ou manuel mais aussi par la formation des agents techniques communaux.



La commune a anticipé et amorcé cette transition depuis l'année dernière en adoptant entre-autre une gestion différenciée de certains espaces pour réduire l'usage des pesticides comme par exemple le choix de décoration minérale ou écorce ou en privilégiant des espèces végétales type vivaces.

Malheureusement ces techniques ont montré leurs limites d'efficacité principalement au niveau des voies piétonnes. Des pistes et solutions sont à l'étude pour réduire la prolifération de l'herbe sur les zones de déplacement.



Réforme des demandes de Carte Nationale d'Identité



Depuis le 7 mars 2017 les modalités de délivrance des cartes d'identité et des passeports ont évoluées.

Dorénavant, les usagers doivent se présenter dans les mairies équipées du Dispositif de Recueil (DR) de titres d'identité ou de voyage.

Ces nouvelles modalités, alignées sur celles de délivrance des passeports biométriques, permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre désormais valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.



Il y a seulement 10 communes habilitées à recevoir les demandes en Tarn et Garonne :

Beaumont de Lomagne - Castelsarrasin - Caussade - Grisolles - Labastide St Pierre - Lafrançaise - Lauzerte - Moissac - Montauban - Montech - Nègrepelisse - Saint Antonin Noble Val - Valence d'Agen - Verdun sur Garonne
Le demandeur peut choisir de déposer sa demande dans n'importe quelle mairie de France, sous réserve qu'elle soit équipée d'un Dispositif de Recueil.

Pour accélérer votre démarche, faites une pré demande en ligne sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/>
Il est également obligatoire de contacter les services concernés pour prise de rendez-vous.

L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR)



Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

Qu'est-ce qu'un établissement recevant du public (ERP) ?

« Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel. »

Article R*123-2 du code de la construction et de l'habitation.

La réglementation est claire et la définition large. Sont des ERP tous les commerces (de proximité jusqu'aux centres commerciaux), les locaux des professions libérales (médecins, avocats, notaires, etc.), les bars, les hôtels, les restaurants, les agences de services telles que les banques, les agences immobilières, les services publics (mairies, préfectures, etc.), les établissements dédiés à l'enfance et à la scolarité (depuis les crèches jusqu'aux universités et grandes écoles), les établissements de soin (hôpitaux, structures d'accueil spécialisé, etc.), les lieux de culte ou encore les lieux culturels (musées, cinémas, bibliothèques, théâtres, salles des fêtes ou de concert, etc.). Les habitations ainsi que les établissements n'accueillant que leurs salariés ne sont pas considérés comme des ERP.





Qu'est-ce qu'une personne à mobilité réduite (PMR) ?

Il s'agit d'une personne qui éprouve des difficultés pour participer à la vie en société : personnes en fauteuil roulant, personnes âgées, personnes malvoyantes, malentendantes ou ayant des troubles cognitifs (détérioration des processus mentaux).

Les familles de handicap :

Tout ERP, pour être accessible, doit s'adapter aux besoins des quatre familles de handicap en répondant aux prescriptions d'accessibilité du code de la construction et de l'habitation :

- le handicap moteur
- les deux familles de handicaps sensoriels, auditif et visuel
- les handicaps mentaux, cognitifs et psychiques.

Les 7 zones clés de l'accessibilité des bâtiments :

- L'entrée
- L'accueil
- Les circulations
- Les cabines
- Les sanitaires
- Le parking
- La signalétique

Si l'ERP possède un espace extérieur, celui-ci doit également être accessible.



À Montbeton :

Notre village compte 7 ERP : mairie, salle Tire Crabe, école, espace de loisirs et sportif Jean Bourdette, médiathèque, salle des associations, église. A ces ERP se rajoute les parkings correspondants.

Tous ces ERP sont pratiquement aux normes, toutefois il reste toujours des améliorations possibles pour les PMR.

Ces améliorations qui pour les non PMR sont des détails sont PRIMORDIAUX pour les Personnes à Mobilité Réduite.

L'ensemble des établissements du village sont construits dans les normes exigées, mais il reste à améliorer encore certains points tels affichages spécifiques et autres petits travaux. Ces opérations sont programmées.

Il reste en dehors de l'action municipale, le comportement quotidien de nous tous Montbetonnaises et Montbetonnais qui dans une très grande majorité respectent l'action civique (laisser le passage libre sur les trottoirs pour les PMR et piétons, dégager les poubelles pour permettre le passage des PMR et piétons, ne pas stationner sur un emplacement réservé aux handicapés etc.)

Tout est simple, c'est avant tout une question de bon sens pour une bonne vie en collectivité.

Hauteur des haies longeant une voie communale ou un chemin rural

Il s'avère que les obligations des propriétaires privés riverains des voies publiques en matière de plantations dépendent de la qualification juridique des voies :

- **Dans le cas d'un chemin rural** : les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites sans conditions de distance, dans le respect toutefois des **servitudes de visibilité** et des **obligations d'élagage**. Toutefois, le maire peut désigner les chemins de sa commune le long desquels les plantations devront être placées à des distances au plus égales à celles prévues pour les voies communales (c'est à dire à une distance minimale de **2 mètres** de la limite de la voie), notamment dans un souci de sûreté et de commodité du passage, en prenant un arrêté. Les propriétaires privés doivent respecter les **obligations d'élagage** si les branches et racines empiètent sur le chemin rural, mais sans condition de hauteur.
- **Dans le cas d'une voie communale** : une amende de 5^{ème} classe peut être prononcée contre un propriétaire privé qui laisserait pousser ses arbres et arbustes situés à **moins de 2 mètres** de la limite du domaine routier public. Les plantations nouvelles dépassant cette limite sont donc interdites, sans autorisation préalable, et les plantations déjà existantes sont soumises à une **obligation d'élagage** des branches et racines aux frais du propriétaire privé.

Les plantations qui existaient avant l'entrée en vigueur de la loi, c'est à dire avant 1989, peuvent toutefois être conservées en l'état, même si elles ne respectent pas ces limites.

Le maire peut, dans un cas comme dans l'autre, intervenir dans le cadre de ses **pouvoirs de police**, afin d'imposer aux riverains de procéder à un élagage ou un abattage des végétaux, lorsqu'une menace existe pour la commodité du passage.

On peut conclure qu'il faut entretenir les haies régulièrement (obligation d'élagage) afin de préserver la visibilité et la sécurité pour soi et autrui.

Quelles distances et hauteur à respecter pour les plantations et les haies ?

Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes.

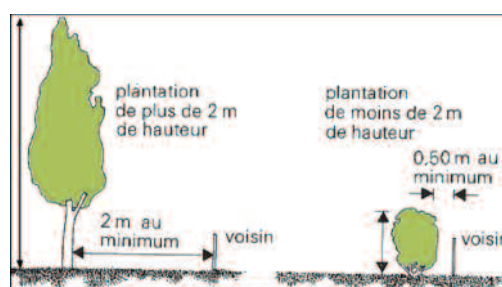
Avant le printemps, les arbres et arbustes ont bien poussé et la végétation se trouve généralement luxuriante. La question de la taille des arbres et arbustes s'impose nécessairement à tous les propriétaires fonciers, et elle ne peut pas être négligée !

Pour éviter les conflits de voisinage, le Code civil impose en fonction des **distances de plantation** par rapport aux

fonds (terrain) voisins, certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter d'occasionner une gêne par exemple en cas de chute de l'arbre pouvant endommager la clôture. Mais la **commune** ou encore un **règlement de copropriété** peuvent modifier ces règles et ainsi renforcer les obligations prévues en la matière par le Code.

Sachez que par défaut, l'article 671 du Code civil fixe les règles suivantes. Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette distance est de :

- **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres** ;
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**.



Toutefois, les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté d'un mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Selon une jurisprudence bien établie :

- la distance de plantation se mesure toujours à partir du milieu du tronc ;
- la hauteur limite admise se calcule du sol de plantation de l'arbre jusqu'à la pointe de l'arbre, arbuste ou haie ;
- la hauteur limite de l'arbre est celle maximale autorisée après repousse ;
- si l'arbre a atteint la hauteur de 2 mètres, plus de 30 ans avant la date de la saisine du Tribunal, alors la prescription trentenaire est acquise.

En cas de non-respect de ces règles, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper, en application de l'article 673 du Code civil.

Avant d'assigner son voisin en justice, afin qu'il respecte l'obligation d'élagage, il faut engager une discussion **ouverte entre les parties et trouver au mieux un accord qui puisse convenir**



■ ■ ■ Comment recevoir des ampoules LED gratuitement ou à prix réduit?

Grâce à la loi transition énergétique, mesampoulesgratuites.fr vous permet de recevoir gratuitement 5 ampoules LED.

Depuis le 1er janvier 2016, en fonction de vos revenus vous pourrez bénéficier d'une subvention qui pourra couvrir jusqu'à 100% du prix de vos ampoules LED.

Comment commander mes 5 ampoules LED en ligne ?

Des ampoules LED gratuites ou à prix usine

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition. Deux informations importantes vous permettent de calculer votre subvention :

- Numéro fiscal : (12 34 56 789 1234) composé uniquement de 13 chiffres
- Référence de l'avis d'imposition (12 34 5C 789 123) composée de 13 chiffres et/ou de lettres.

En fonction du nombre de personnes dans votre logement et de vos revenus vous pourrez bénéficier de 70% à 100% de subvention :

- Si vos revenus sont supérieurs aux seuils fixés par le Ministère de l'énergie : vos ampoules sont à prix usine
- Si vos revenus sont inférieurs aux seuils fixés par le Ministère de l'énergie : vos ampoules sont subventionnées jusqu'à 100%

Une fois votre subvention calculée, vous aurez accès au panier présentant les 4 culots disponibles. Choisissez vos 5 ampoules LED puis commandez !

POURQUOI PASSER A L'AMPOULE LED ?

Des économies d'énergie chiffrées

Selon un rapport de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie), l'éclairage représente actuellement 12% des consommations électriques d'un logement (hors chauffage et eau chaude).

L'apparition des lampes halogènes, puis fluo-compactes, ont suscité de nombreuses critiques (temps d'allumage, rayonnement ultraviolet (UV), présence de mercure, lumière bleue etc.).

Aujourd'hui l'ampoule LED est le système d'éclairage le moins énergivore et le plus fiable. Vos lampes seront plus écologiques et plus économiques, à conditions de bien les choisir.

Une ampoule LED consomme 80% d'électricité en moins qu'une ampoule à incandescence. Grâce à ce pack de 5 ampoules LED vous allez économiser en moyenne 50€ d'électricité par an. Mais comment reconnaître une ampoule de qualité ?





Exposition à la médiathèque L'art figuratif, une méditation sur le réel

Pour l'artiste Stormy Faery la peinture et le dessin sont le reflet d'instant précieux et fugaces fixés sur toile ou papier. Entre tradition et modernité, elle revisite l'art figuratif en en faisant un sujet de méditation, interrogeant le réel, tant pour l'artiste que pour le spectateur. Une « magie de l'instant » sans cesse renouvelée.

Du 8 mars au 5 avril 2017, l'artiste Stormy Faery nous a proposé de partager avec elle cette « Magie de l'instant » au travers d'une exposition du même nom.

A propos de l'artiste :

Nathalie Bernard : 06-67-65-63-35
mail : kaobangster@gmail.com

Site internet de l'artiste :

<http://stormyfaery.ultra-book.com/book>

Blog de l'artiste : <http://stormy-faery.blogspot.fr/>



Fête de la lecture

Le samedi 10 juin, la commission culture avait convié l'auteur Roger Cavalié à la bibliothèque de Montbeton. Inspecteur de l'Education nationale à la retraite, Roger Cavalié est animé par les découvertes artistiques et culturelles : littérature, photographie, cinéma, voyages. Et c'est avec une évidence toute simple que l'écriture a pris une place importante dans sa vie. Largement inspiré de son expérience, le « vieux cartable » est son premier roman, suivi de « Julien l'insoumis ». Pour l'occasion le décors d'une classe d'autrefois a été recrée grâce au prêt d'objet et mobilier d'époque.





Une matinée très enrichissante car de nombreux lecteurs sont venus à la rencontre de l'auteur qui a pu répondre à toutes leurs questions et dédicacer ses 2 livres.

Cette manifestation ainsi que l'inauguration du Jardin de lecture et des boîtes à livres a pu se réaliser grâce au travail collaboratif de toutes les équipes municipales :

- Les bénévoles de la bibliothèque qui donnent de leur temps pour assurer les permanences et Muriel, la responsable, qui est toujours à la recherche d'idées nouvelles pour animer ce lieu. D'ailleurs si vous êtes intéressé par les livres et si vous avez un peu de temps, vous pouvez nous rejoindre, nous avons besoin d'aide.

- Carole, responsable de l'ALAE, qui a eu l'idée des boîtes à livres, et les animatrices et animateurs du périscolaire qui ont permis aux enfants de les réaliser. Ces boîtes sont conçues dans un esprit de partage et du « bien vivre ensemble », elles privilégient aussi l'accès à la culture, en effet des livres sont mis à disposition des citoyens, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Une seule devise : je prends, je lis, je ramène et j'échange.



Le livre c'est une ouverture sur le monde, l'expression de nos différences, de nos rêves. Il suffit de l'ouvrir pour voyager et c'est un très beau voyage que l'on fait dans l'imaginaire. Aussi profitez-en !

Et si des livres vous ont plu et que vous souhaitez les partager, vous pouvez les mettre dans la boîte, en ajoutant même votre commentaire.

Une deuxième boîte à livre a été installée dans le centre commercial, près des bancs et des jeux enfants.

- Les employés des espaces verts qui ont nettoyé et aménagé cet endroit afin d'en faire un lieu agréable à la disposition de tous. Nous voulions y ajouter une sculpture et finalement c'est Eric, notre responsable jardins, qui a imaginé et fabriqué une œuvre sur le thème des livres, bravo pour son talent.

L'inauguration du Jardin de lecture s'est déroulée en présence d'un nombreux public et pour l'occasion un enfant a récité un poème sur la lecture, merci à Kelvin pour sa participation.

Elus, enseignants, employés municipaux, lecteurs, responsables d'association ont apprécié ce moment convivial qui s'est terminé par le partage du pot de l'amitié.



■ ■ ■ **Arbre de Noël (mairie et associations)**

À la veille des vacances de Noël, parents et enfants ont eu plaisir à se retrouver à l'Espace Jean Bourdette pour assister au traditionnel spectacle de Noël organisé par la municipalité en collaboration avec les associations.

Le duo des « maitres de Noel », Thierry et Philippe ont invité le public enthousiaste à les suivre dans une parodie animée et amusante sur scène, le décor d'une école.

Les élèves artistes se sont succédés en exécutant des numéros de danses et de chants, encouragés par des spectateurs conquis. Les applaudissements raisonnaient comme la récompense pour les nombreuses heures de répétition.

Le Père Noël est apparu en dernière partie du spectacle sur ses rênes « mécaniques », barbu et chaudement revêtu de son habit de circonstance pour la distribution des friandises.

Un grand merci aux bénévoles, agents communaux et élus pour leur temps passé à préparer cette belle après-midi qui s'est terminée par un goûter.



■ ■ ■ **Après-midi Séniors**

Mercredi 25 janvier a eu lieu l'après-midi récréative organisée par la commission Solidarité. Tous les séniors de la commune de 65 ans et plus ont été invités et près de 160 personnes sont venues assister au spectacle.

Les institutions étaient bien représentées avec les pensionnaires des EHPAD Pagomal et Saint Jean Vianney.

Cette année l'animation a été assurée par deux associations montbetonnaises.

En première partie la chorale du club des aînés a présenté quelques chansons de son répertoire. Une belle occasion de découvrir cette activité créée depuis quelques mois au sein du club et qui regroupe déjà de nombreux choristes.

Ensuite c'est le groupe « des Nostalgiques » qui a ravi le public avec des chansons d'hier et d'aujourd'hui. Des airs connus de tous dont le refrain a pu être repris en chœur par les spectateurs.

Un moment de détente très agréable apprécié de tous et qui s'est terminé autour d'un goûter offert par la Municipalité.





■ ■ ■ Il était une fois un conte...

Ce 28 janvier 2017, Montbeton nous a donné l'occasion de faire un voyage magnifique en compagnie de Messaouda.

Si vous habitez le Tarn et Garonne vous connaissez certainement le festival « Alors Raconte » qui cette année fête sa 22ème édition. Des conteurs vont de village en village pour raconter des histoires qui nous entraînent dans un monde magique et enchanteur.



Il s'agit d'un festival annuel entièrement gratuit, accompagné par le Conseil Départemental, les Bibliothécaires et les « Amis de la Médiathèque ».

Ces spectacles qui furent autrefois un divertissement pour nos ancêtres lors des longues soirées d'hiver, nous font voyager, nous font rire, nous font naître des étoiles dans nos yeux et retrouver nos âmes d'enfants.

Ainsi, Layla Darwiche, d'origine libanaise a raconté « le voyage de Messaouda » dont voici le résumé :
« **Ce matin-là, Messaouda a préparé sa pâte à pain et, en attendant que sa pâte lève, ses chaussures à la main, elle est allée marcher sur la plage** ».

De Jaffa à Beyrouth, ce sera le début d'un voyage dans le monde merveilleux des contes traditionnels palestiniens et libanais.

Ce voyage nous a transporté dans le monde magique des contes orientaux. Layla Darwiche est une jeune femme à la voix douce et aux gestes gracieux, les mots qu'elle prononce sont magiques ! lorsqu'elle parle du pain, on en sent l'odeur, lorsqu'elle évoque le jasmin on en a le parfum...

Cette soirée fut enchantée et on peut espérer de tout cœur que ce festival durera très longtemps.

■ ■ ■ La fête du timbre s'invite à Montbeton

La Fête du Timbre a commencé le vendredi 10 mars après-midi par l'accueil d'une classe de 26 élèves du groupe scolaire. Plein d'enthousiasme ils ont découvert à travers l'exposition le monde du timbre, travaillé en atelier et sont tous repartis avec des timbres-poste et du matériel philatélique.

Les associations philatéliques du département s'étaient groupées pour présenter au public plus de 500 feuilles de collection dont une importante présentation sur la danse et une autre sur Jean-Dominique Ingres, à l'occasion du 150e anniversaire de sa mort. Trois souvenirs philatéliques émis en premier jour étaient présentés : cartes et enveloppes revêtues du timbre ainsi qu'une grande enveloppe avec un magnifique bloc sur la danse.

A l'occasion de l'inauguration Monsieur le Maire Michel Weill soulignait tout l'intérêt qu'il portait à cette manifestation qui concourait à animer culturellement Montbeton. Maurice Durrieu, Président du Cercle Philatélique de Montauban, association organisatrice, indiquait que c'était la deuxième manifestation philatélique à Montbeton, la première ayant eu lieu en 1992. Henri Taparel présentait le sujet de la Fête du Timbre, la danse, et remerciait le Maire et la Municipalité de leur aide et leur implication dans la mise en œuvre de cette manifestation, ainsi que tous les bénévoles qui avaient participé à sa réalisation.



■ ■ ■ La chasse aux œufs de Pâques

C'est sous un soleil printanier que les enfants de la commune de 2 à 12 ans étaient invités à participer à la première édition de la chasse aux œufs de Pâques organisée par les élus de Commission Communale d'Animation.



Près de 150 enfants accompagnés de leurs parents se sont pressés pour une joyeuse cueillette des œufs disséminés dans le village et divers parcours. Des centaines d'œufs ont ainsi été dénichés pour une chasse fructueuse.



La recherche de l'œuf d'or a suscité bien des convoitises et incité les plus compétiteurs à redoubler d'effort. Les heureuses gagnantes ont été récompensées avec un œuf spécial en chocolat.

Mais le but de cette animation n'était pas d'amasser une grande quantité d'œufs mais bien de participer à une manifestation familiale, bon enfant, au cours de laquelle tous les participants, chanceux ou malchanceux, étaient certains de repartir avec des friandises en chocolat.

Vivement l'année prochaine pour une nouvelle aventure pleine de surprises !



Retour en images

Vide ta chambre ASS'MAT



Soirée cabaret - Comité des fêtes



Loto AP2EM - Association des Parents d'élèves



Vide-grenier AP2EM - Association des Parents d'élèves



Kermesse AP2EM - Association des Parents d'élèves



Gala de danse - Vital Tonic



■ ■ ■ Une saison exceptionnelle pour l'Avenir Montbetonnais Tennis



Cette saison 2017 a été riche en événements. Lors de son assemblée générale le bureau a été remanié, Alexis BOUDON succède à Thierry ARTAUD au poste de Président. Il est entouré de Gérald ALHIAS, Trésorier et Manon ARTAUD, Secrétaire et enseignante. Soucieux de poursuivre le travail accompli depuis plusieurs années et de donner un souffle nouveau au club le bureau et ses membres se sont très rapidement mobilisés et les résultats ne se sont pas fait attendre. Le nombre de licenciés étant stable le coach Igor BOUVIER a pu composer ses équipes pour les compétitions en mixant jeunes et plus anciens.



Les bons résultats en témoignent :

Chez les adultes les 6 équipes engagées (3 femmes et 3 hommes) se sont bien battues mais non malheureusement pas été qualifiées pour les phases finales.

4 équipes engagées en région Occitanie (2 femmes et 2 hommes) avec de beaux résultats. A noter que chez les dames une des trois équipes engagées aux raquettes est en finale départementale et qu'en « corpo » l'équipe 2 est en demi-finale.

Chez les jeunes une grosse percée au niveau des résultats :

Tout d'abord le club se situe dans le top 10 régional au niveau des équipes engagées par rapport au nombre de licenciés.

Ensuite l'équipe 15/16 ANS garçon est qualifiée pour la demi-finale régionale. Bravo à Paul, Raph, Guillaume et Tom). Les filles catégorie balles vertes s'inclinent en demi-finale régionale. Bravo à Camille B, Camille V, Carla et Clémence. Mention spéciale et félicitation à Mathis BOUDON pour son titre de champion départemental dans la catégorie 14 ans.

Dernière bonne nouvelle, la détection de la petite Agathe VIALLELLE au niveau départemental et de la ligue !

On notera aussi les très belles performances de nos jeunes sur les tournois Mozaïc avec les victoires de Laura ROMANZIN (LABASTIDE ST PIERRE), Camille BOUDON (MOISSAC), Lola SARTORI (MOISSAC), Mathis BOUDON (LEOJAC) et Lubin BOUYAL (ST ETIENNE de Tulmont).

Nos jeunes sont très motivés, emmenés par un coach passionné qui donne tout pour faire progresser nos jeunes.

Le club s'attache à développer le pôle compétition tout autant que la partie loisir afin que chaque licencié puisse s'épanouir dans le club.

Cette saison le club a voulu innover avec notamment l'intégration de notre tournoi Mozaïc organisé en juillet à une tournée en collaboration avec nos amis de Montech et Beaumont de Lomagne.

Le président Alexis BOUDON est très fier des licenciés. Ils ont tous progressé en niveau de jeu et en classement grâce à l'implication de son staff enseignant. Un grand merci à Igor Bouvier, Carine Montagnac et Jeff.

Côté festivité l'association a voulu offrir une animation destinée aux jeunes de 10 à 15 ans en organisant le



premier événement DANCEFLOOR. Cette boum géante a réuni plus de 80 jeunes à l'Espace Jean Bourdette le Dimanche 30 avril dans une ambiance musicale et conviviale. La Fête du Tennis du 16 et 17 Juin avec le repas des adhérents a été le moment très festif de la saison.

Pour tout renseignement et inscription : 06 81 03 32 21.

N'hésitez pas à nous rendre visite sur notre page facebook "AVENIR MONTBETONNAIS TENNIS"

A très bientôt sur les cours !

L'Avenir Montbetonnais Rugby **une école indépendante au service des valeurs du rugby**



Respect, solidarité, intégration sociale, entraide, sont les valeurs que l'Avenir Montbetonnais Rugby (AMR), défend depuis toujours. Cela fait maintenant 8 ans que, éducateurs et enfants se rassemblent sur le terrain de l'espace Bourdette, les mercredis après-midi et samedi matin, pour un moment sportif et de convivialité.

Pour la saison 2016/2017 l'Avenir montbetonnais est de nouveau indépendant après une tentative non concluante de rassemblement avec un autre club du département. L'école de Rugby a engagé des équipes dans les catégories moins de 6 ans, moins de 8 ans et moins de 10 ans et compte dans ses rangs une féminine qui s'oriente vers l'arbitrage, la plus jeune du

département dans cet exercice. Cette dernière a officié sur tous les terrains où était présent l'AMR.

La saison fut riche en rencontres sportives, le club a participé à 24 plateaux et tournois. L'AMR a accueilli 3 plateaux, qui ont rassemblés près d'une centaine d'enfants chacun sur le terrain de l'espace Bourdette.

Profitant du challenge Galau réservé au moins de 6 ans à Montauban, l'AMR a remis le trophée du fair-play Maurice GUILLOCHON (éducateur du club trop tôt disparu). Celui-ci a été remporté pour la deuxième année consécutive par le club de Beaumont-de-Lomagne.

L'esprit du Rugby et de l'entraide, se ressentent également au cours de rencontres, ou d'entraînements communs en partenariat avec, notamment, des clubs comme celui de Grisolles, Montech ou l'US Montauban, sans oublier le Comité départemental Rugby qui n'hésite pas à répondre positivement aux sollicitations du club.

Le Conseil départemental, quant à lui a offert un équipement (maillots et shorts) au couleur du club.



Cette dotation a été remise à l'occasion d'une cérémonie à laquelle participait M. Michel WEILL, maire de Montbeton et Conseiller Départemental et Michel RUAMPS, Président du Comité départemental de Rugby.

Par ailleurs, le club est fier de Nicolas DESCOMBES et Théo HEBRAL, formés à l'AMR et qui ont remporté le trophée Groupama dans leur catégorie avec l'équipe de Rugby des moins de 14 ans de Montech. Félicitations à tous les deux.

D'un point de vue extra-sportif, l'AMR a rassemblé plus 300 personnes pour réveillon du 31 décembre 2016. L'équipe est d'ores et déjà en ordre de marche pour l'édition 2017 et vous espère très nombreux lors de cette soirée, pour partager l'esprit de festivité et de

convivialité cher aux joueurs de Rugby. Pour l'instant, tous vont profiter des vacances jusqu'au 26 août 2016 à 10 h où éducateurs joueurs et dirigeants vous accueilleront sur le terrain de l'espace Bourdette, pour une nouvelle saison de Rugby à Montbeton.



■ ■ ■ Les amis de l'église



L'association avance à l'image de son emblème « la tortue », faisant sienne la citation « **Qui sait vraiment si la tortue n'est pas une pierre qui, à force de rêve, est parvenue à avancer ?** ».

Le bilan des premières actions est significatifs et nous tenons à vous le rappeler :

Le mur de la chapelle de Saint François a été refait à moindre frais grâce à l'implication de l'entreprise Mario Carvalho.

L'origine des infiltrations d'eau des vitraux, provoquant des dégradations intérieures, est enfin résolu grâce à l'implication de l'entreprise Nicolas Tartaglia.

Ces problèmes d'infiltration ont fait l'objet d'une surveillance accrue de la part des bénévoles.

Les fortes pluies de Mai ont provoqué d'importantes infiltrations à l'intérieur de l'église.

Après investigation, les agents communaux avec l'aide de la nacelle et de l'entreprise d'assainissement locale, ont constaté que les dalles et descentes pluviales étaient entièrement obstruées. Celle-ci ont entièrement été dégagées.

Un grand merci à ces entreprises pour la mise à disposition des moyens techniques et humains à des coûts compétitifs. La municipalité, à qui incombe l'entretien de l'édifice, a pris à sa charge le coût des travaux.



De son côté l'association démarche divers professionnels pour chiffrer entre-autre la rénovation du réseau électrique obsolète, d'un projet d'éclairage nocturne de l'édifice, intérieur et extérieur et de peintures intérieures.



Après étude, 30 000 euros de matériel sont nécessaires pour mener à bien ces projets. Ce montant est démultiplié si on ajoute la main d'œuvre nécessaire.

Les Amis de l'Eglise souhaitent lancer une action citoyenne et participative en sollicitant la générosité des habitants du village et même au-delà. Un don pécunier ou même une aide matériel selon vos compétences ou savoir-faire sont les bienvenus.

Cet appel à contribution pour un projet d'intérêt local comme la rénovation de l'église est une façon de reconnaître l'héritage architectural de la commune et de se rassembler pour la préservation d'un patrimoine commun.

L'association est également intéressée par tous documents, photos ou autre pour la constitution d'un recueil sur l'historique de l'édifice.

L'association vous invite aux deux concerts **GRATUITS** organisés dans l'église :
SAMEDI 15 JUILLET à 17 h avec la chorale de Montbeton
 de l'association des aînés Lous Aynats de Montbetou.
SAMEDI 13 SEPTEMBRE avec les Nostalgiques

■ ■ ■ **EML - Entente Football Montbeton/Lacourt St Pierre**



Nous pouvons saluer le très beau parcours de l'équipe 1 (adulte homme) de l'Entente Montbeton/Lacourt qui est arrivée jusqu'en demi-finale de la coupe de Tarn et Garonne.

L'EML1 s'est malheureusement inclinée face à Labastide-du-Temple, par 2 à 1, après une rencontre très équilibrée.

Le club remercie les supporters et tous les enfants d'être venus nombreux encourager leur équipe.

Un grand merci aux entraîneurs Cyril Larroque et Franck Darènes d'avoir amené leur équipe en demi-finale de la coupe de Tarn et Garonne et aux joueurs qui n'ont pas démerité et qui sont vaillamment battus jusqu'au bout, jusqu'au coup de sifflet de l'arbitre.

Encore merci à tous.

Des médailles pour la Vaillante Olympique Sambo

Le club se classe 1^{er} au Championnat Régional d'Occitanie de Sambo disputé le samedi 22 Avril à Toulouse.

Le compteur affiche 32 médailles soit 22 médailles d'or, 6 d'argent et 4 de bronze !

Le club se classe 1^{er} au classement général par équipe sur 11 clubs représentés, félicitations à tous nos athlètes et à leurs entraîneurs pour ces excellents résultats qui permettent au club de conforter sa première place.

Classement des athlètes du club dans les catégories :

Poussins B : -27kg 1^{ère} Alexia Gatta , -21kg 1^{er} Nathanael Hubele, -27kg 3^{ème} Enzo Christophe, -30kg 3^{ème} Auban Dorcier

Poussins C : -27kg 1^{ère} Céleste Leclerc, -33kg 1^{ère} Lilou Castella, 2^{ème} Emy Cerutti, -24kg 1^{er} Samuel Beitzel, -27kg 1^{er} Noah Begue, -30kg 1^{er} Nolan Soria-Rivière, 2^{ème} Malo Alvarez, -33kg 2^{ème} Simon Maignant, -36kg 1^{ère} Mayline Le Mao, -36kg 2^{ème} Emmanuel Berthome et ,

-40kg 3^{ème} Nathaelle Prigent, 4^{ème} Eva Hebral, -45kg 2^{ème} Li David
Benjamins : -30kg 2^{ème} Manon Ceschin-Mespoulet, -40kg 3^{ème} Anaïs Descombes , -30kg 1^{er} Yann Couhé, -40kg 2^{ème} Antoine Bos Molinier, -49kg 1^{er} Louis Leclerc

Minimes : -43kg 1^{ère} Tana Berthome, -47kg 1^{ère} Leyla Le Mao, -46kg 1^{er} Gatien Dorcier, -54kg Damien Paulot
Cadets : -60kg 1^{ère} Océane Begue, -46kg 1^{er} Anthony Delcassé
juniors : -48kg 1^{er} Hugo Genolier
Seniors : -74kg 1^{er} Cédric Cerutti
Masters : -62 kg 1^{er} Fabien Cerutti , -90kg 1^{er} Cédric Dhomps , -100kg 1^{er} Jean-Claude Laurestant

Chloé MONTILLET remporte la médaille de bronze à l'EURO SAMBO à Prague



Chloé Montillet athlète de haut niveau du club de la Vaillante Olympique Montalbanaise, remporte la médaille de bronze dans la catégorie espoir moins de 52kg au championnat d'Europe qui vient d'avoir lieu à Prague du 18 au 22 avril 2017. Après 3 sélections, en 2015 au championnat d'Europe elle se classe 9^{ème}, au championnat du monde en 2015 elle se classe 7^{ème}, au championnat d'Europe 2016 elle se classe 5^{ème}, cette 4^{ème} sélection consacre la montée au podium, certes sur la 3^{ème} marche mais au regard des résultats cités ci plus haut, la progression est continue depuis sa première sélection en 2015. Un beau résultat qui récompense les efforts et la rigueur de Chloé, et qui récompense aussi ceux qui l'ont aidé à sa progression, le travail des éducateurs et de ses amis du club, et surtout de son coach, Cédric Cerutti, qui grâce à son expérience d'athlète de haut niveau et avec ses expériences de multi sélections qu'il a eu sur le plan international, a tout fait pour l'aider et l'accompagner dans ce parcours, qui ne demande qu'à être continué dans cette voie.

Un résultat qui honore le club de la Vaillante Olympique, et qui confirme que le travail, le sérieux et la volonté sont des atouts qui payent. Le club et le Président félicitent chaudement Chloé Montbetonaise et Montalbanaise.



■ ■ ■ Energym



Dès le mois de septembre une nouvelle association d'activité physique sport santé accueillera ses adhérents. Elle s'adresse à un public mixte.

Avec l'âge l'organisme change, il est reconnu qu'une activité physique régulière amène des bienfaits considérables sur la santé.

Les cours proposés sont très variés comme gym douce, pilâtes, équilibre, renforcement musculaire, parcours motricité, activité d'expression dansée, marche nordique.

Les séances se dérouleront tous les mardi et jeudi après-midi à la salle Tire Crabe (près de la Mairie).

**Martine Boudet Animateur Educateur Sportif
diplômée BPJEPSAPT
06.87.37.10.28
energysanté@hotmail.com**

■ ■ ■ Trollistes et compagnie

L'association "Trollistes et Compagnie", en partenariat avec la mairie de Montbeton, propose de s'ouvrir au public, pour des soirées jeux de sociétés depuis le 28 Avril. Les animations sont programmées le quatrième vendredi de chaque mois.

Vous pouvez venir seul ou à plusieurs, joueur débutant ou initié, à partir de 20h30.

L'association met des jeux à votre disposition pour les 8 à 98 ans ou plus. Chacun peut venir avec ses jeux pour les faire découvrir et jouer. Les boissons et grignotages ne seront pas fournis par l'association, rien n'est mis en vente à cette occasion. Il n'y a pas de frais pour jouer.

N'hésitez à nous rejoindre pour une soirée ludique à la salle Jean Ferrat 32 Rue du 19 Mars 1962.

Contact : Frédéric PADRO 06.87.56.00.63



■ ■ ■ Arbre de Noël des écoles



Il règne comme une atmosphère festive dans les classes à la veille des vacances de Noël.

Programme allégé et jeux ludiques remplacent les cahiers d'école. Le repas du restaurant scolaire se transforme en banquet. Des drôles mais attachants personnages déambulent dans l'école. En guise d'exercice on peaufine sa liste de Noël et on additionne les heures et minutes qui rapprochent du moment tant attendu.

Mais les enfants s'impatientent malgré tout de voir arriver la vedette de la journée.



Enfin le Père Noël arrive avec de multiples cadeaux, résultat de la générosité de ses complices, la municipalité et l'association des Parents d'Elèves (AP2EM).

A ce moment-là les yeux ne sont pas assez grands et les mains pas assez agiles pour défaire les papiers cadeaux et découvrir les jeux, livres et autres surprises.

■ ■ ■ Projet Educatif Territorial



Dans le cadre du Projet Educatif Territorial, les activités périscolaires continuent ou se renouvellent afin de satisfaire le plus grand nombre d'enfants.

Depuis le début de l'année les animateurs ont proposé, des ateliers de mosaïque, des enquêtes policières, une activité Pom-Pom girls, une initiation au yoga et à la relaxation, à la boxe et des sorties vélo pour les plus grands. De nouvelles activités sportives touch'ball et pétanque ont également été mise en place. Et les activités autour du livre et de la lecture sont toujours d'actualité.

De plus, le 23 mars l'exposition éphémère « la grande lessive » prévue sur la place du village a dû se déplacer sous la halle de la mairie à cause du mauvais temps.

Cependant de nombreux dessins ont été accrochés et nos jeunes artistes ont pris un grand plaisir à imaginer « Ma vie vue d'ici ».

Le 24 mars, jour du carnaval, l'école élémentaire était en fête et toute la cour a été décorée pour la circonstance.

Du 27 mars au 31 mars, le restaurant scolaire s'est mis aux couleurs des trois régions de France, le Centre, la Franche Comté et la Bourgogne. Martine a préparé quelques plats typiques afin d'éveiller la curiosité gustative des jeunes convives.

Enfin le 29 juin, les productions réalisées par les enfants tout au long de l'année, ont été présentées.

Nous avons décidé, en cohérence avec le PEDT et le projet d'école élémentaire sur « l'art » de faire un troc marché de l'art, où les enfants et les parents ont pu emporter les productions des artistes en herbe suivant leur coup de cœur.



■ ■ ■ La grande lessive 2017 "Ma vie vue d'ici"

Exposition éphémère de productions d'enfants du périscolaire de Montbeton

Comme l'année dernière, les enfants du périscolaire ont participé avec beaucoup d'entrain à cette exposition. Ils ont, avec leur imagination et leurs envies, créé des dessins autour du thème de la 7^{ème} édition de la grande lessive « ma vie vue d'ici »

Pour les maternelles : les maternelles ont créé des têtes à bonhommes et ont regardé la vie « la tête à l'envers ».

Pour l'élémentaire les créations étaient diverses et multiples.

A partir de tâches de peintures, les enfants ont imaginé ce qu'ils voyaient (des animaux réels ou imaginaires, des objets, des paysages, sortis des tâches de peinture comme des mirages). A partir de tissus froissés et des élastiques et peint à l'encre de chine, ils ont créé des mondes ou des paysages les faisant rêvés et où ils aimeraient vivre (Afrique, îles, cirque etc...).

Avec du Play-maïs les enfants ont créé des cœurs car le message de « leur vie vue d'ici » est pour eux une vie pleine d'amour et de paix.

Ces productions ont été exposées le 23 Mars 2017 sous la halle, place de la mairie. Pendant le temps périscolaire, les enfants ayant participé sont venus admirer leurs œuvres exposées au public.

Les aînés de Montbeton et les joueurs de pétanque ont pu profiter toute la journée de cette exposition colorée.



Carnaval des écoles

Expression libre était le mot d'ordre des journées « carnavalesques » des écoles maternelle et élémentaire de Montbeton.

Maternelle et primaire étaient au rendez-vous, à des dates différées, pour le traditionnel carnaval des écoles.

Les classes de maternelles ont dansé, chanté et défilé dans la cour de leur école devant un public attendri et amusé.

Les classes de primaire ont exécuté des chorégraphies dans la cour de l'école. Le cortège s'est ensuite offert une petite virée jusqu'à la place du village pour les accusations de M. Carnaval.

Les enfants s'en sont donné à cœur joie et étaient fiers d'exhiber leurs déguisements colorés et originaux.

A l'issue de la fête, parents, enfants, enseignants et personnel communal se sont retrouvés autour d'un goûter géant.

Un plaisir partagé et une belle édition réussie grâce à l'implication de tous.



Ecole maternelle



Tout au long de l'année scolaire, des événements sont venus enrichir la vie quotidienne de l'école :

- Une sortie au parc en novembre pour les enfants de Moyenne Section,
- Un projet autour du portrait avec le musée Ingres, avec 2 visites, une en novembre, l'autre en mai,
- Les activités USEP (3 sorties sur l'année : gymotricité, jeux athlétiques, base de plein air) pour les enfants de Moyenne Section,
- Des séances de lecture avec Mme Gutierrez, intervenante de l'association Lire et Faire lire,

- Des séances d'initiation à l'Occitan avec M.Ferrero, intervenant agréé,
- 8 séances piscine pour les élèves de Grande Section,
- La venue d'un auteur-illustrateur pour les élèves de Grande Section,
- Une sortie à la ferme pour les petits
- Une sortie à Animaparc pour les grands

Sans oublier la remise en service du bac à sable, grâce aux services municipaux, et les fêtes traditionnelles qui jalonnent l'année, premiers repères dans le Temps pour les plus jeunes : la fête de Noël, avec l'aide de la mairie de Montbeton et de l'AP2EM, le partage de la galette des rois, le carnaval, la cueillette des oeufs de Pâques dans la cour de récréation, si belle au printemps !

La fête de fin d'année, le vendredi 30 juin, clôturera une année bien remplie.

Ces événements constituent des temps forts dans la vie de la classe et de l'école, pendant lesquels on apprend différemment, pour soi et avec les autres. Ils enrichissent le travail de la classe et contribuent à constituer un vécu commun, base du vivre ensemble, indispensable pour les apprentissages futurs.

Autre temps fort de l'année, tourné celui-ci vers les parents : l'opération « **Entrez, c'est ouvert !** ».

Initiée par la DSDEN, (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), elle a pour but de renforcer la coopération entre l'école et les familles. Celles-ci ont été invitées à assister et à participer à des temps d'enseignement dans les classes et pu ainsi découvrir les activités pédagogiques menées à l'école.

120 familles ont répondu à cette invitation, soit 73,6% d'entre elles, et du 25 avril au 15 mai, les parents ont pu vivre un moment dans la classe de leur enfant. Suivie d'une enquête, l'opération a été évaluée par l'équipe enseignante afin d'améliorer l'accueil des familles.



■ ■ ■ Tous schuss pour les CM2

Fin avril, tous les CM2 de l'école élémentaire se sont offerts un séjour de neige à Porté-Puymorens pour 4 jours de découverte de la montagne et du ski. La neige et le soleil étaient de la partie pour profiter pleinement des vacances. Pratiquement les seuls « touristes » ils ont en quelque sorte privatisé la station et investi sans difficultés les pistes dégagées. Tous les élèves sont revenus diplômés.

Les enfants comme les adultes se souviendront longtemps de ce séjour des plus réussi !



■ ■ ■ Graines de scientifique

25 élèves de la classe CM2 ont participé à la finale régionale des défis sciences. Le 9 mai, grâce à la participation de la municipalité, les CM2 se sont rendus sur le campus scientifique de Ranguel à Toulouse, afin de tenter de remporter la 1ère place. Sélectionnés parmi 100 classes, ils sont arrivés 3ème au terme de la journée. Accueillis par des scientifiques, les enfants ont, en plus d'avoir bien travaillé lors de l'épreuve finale, participé à de nombreux ateliers.

C'est certain, des vocations sont nées !



■ ■ ■ Rencontre avec l'artiste ZAÛ



Zaü est un illustrateur prolifique qui travaille depuis de nombreuses années avec les grands auteurs de littérature de jeunesse. Sa technique : le dessin à l'encre de chine. Profitant de sa présence pour le Salon du livre de Jeunesse à Montauban, les élèves de CP et CE1 l'ont reçu à l'école. Chaque groupe a réalisé une fresque collective à l'encre de chine en suivant les consignes données par Zaü.



L'artiste a également exécuté des portraits d'animaux, d'enfants et des paysages devant les élèves attentifs et admiratifs.

Des moments de partage appréciés de tous.

Inauguration du "Poulailler Pagomal"

Déjà près d'un an que Cocotte, Noiraude et Jacotte sont arrivées à l'EHPAD Résidence Pagomal.

Le 26 juin 2016 ces trois magnifiques Bantam de Pékin ont investi le patio « Les chênes ».

Cette arrivée marquait la deuxième étape d'un projet plus vaste d'intermédiation avec les animaux.

Cette idée portée par Geneviève et Natacha, aides-soignantes, a été accueillie avec enthousiasme par les résidents, les familles ... et le personnel.

Il était donc temps de "pendre la crémaillère" !

Résidents, familles, donateurs (qui ont financés une partie de la réalisation), élus de la municipalité, membres du CCAS... tous ont participé à l'inauguration du poulailler.

Une magnifique scène champêtre, réalisée par les résidents et le personnel, décorait le salon.

Les convives se sont retrouvés autour d'un buffet campagnard entièrement confectionné par les cuisiniers de l'établissement.

Les activités ne sont pas seulement proposées par l'équipe d'animation de l'établissement. Cette soirée a aussi été l'occasion de présenter l'ensemble des projets réalisés par le personnel : Atelier chant à la guitare (Aurélie) ; Jardin (Michèle, Laurent, Nicolas) ; Soirées à thème (équipes de nuit) ; Réflexologie palmaire (Cathy) ; Sorties au restaurant (Sophie), ...

La Résidence Pagomal est avant tout un lieu de vie, un lieu d'envie !





La sécurité routière en Tarn-et-Garonne

LES ACTUALITES (à fin mars 2017)

- Au plan départemental

De nombreux stages de sensibilisation sont organisés par le Bureau Sécurité et Education Routière de la Direction Départementale des Territoires à destination de différents organismes.

Voici quelques exemples des différents stages sur la période du mois de mars 2017 organisés dans diverses communes du département :

Stage de sensibilisation à la sécurité routière
Sensibilisation à la sécurité routière auprès des entreprises
Sensibilisation à la sécurité routière auprès des établissements scolaires

LES BILANS DEPARTEMENTAUX (à fin mars 2017)

Du mois de mars 2017 :

- 14 accidents
- 1 tué
- 14 blessés hospitalisés
- 3 blessés légers

Depuis début 2017 :

- 41 accidents
- 7 tués
- 35 blessés hospitalisés
- 10 blessés légers

Le code de la route change pour faciliter la circulation, en toute sécurité, des transports exceptionnels

Le décret n°2017-16 du 6 janvier 2017 modifie le code de la route pour faciliter la circulation des transports exceptionnels sur les routes de France et renforcer la sécurité des véhicules



qui les accompagnent sur leurs trajets. Ces changements sont en vigueur depuis le 1er mars 2017. Un convoi exceptionnel en mouvement et les véhicules qui l'accompagnent sont désormais prioritaires aux intersections.

Pour plus d'information, cliquer sur le lien ci-dessous :

<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-routiere>

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/actualites/le-code-de-la-route-change-pour-faciliter-lacirculation-en-toute-securite-des-transports-exceptionnels>

Port du casque pour les enfants

Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique, excellente pour la santé comme pour la qualité de l'air, nécessite, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité.

Protéger les plus vulnérables fait partie des priorités du Gouvernement.

Depuis le 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans ont obligation de porter un casque à vélo, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Ainsi, en application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port

du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

Par conséquent, si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne



un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).

Plus d'information via le lien :

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/A-velo-le-casque-obligatoire-pour-les-moins-de-12-ans>

L'été s'installe et avec les rayons de soleil un nécessaire rappel du respect de règles de voisinage s'impose pour un vivre ensemble harmonieux et serein !

■ ■ ■ Brûlages des végétaux

Le brûlage à l'air libre, ou par tout autre procédé, des déchets ménagers est interdit. Il incombe à la communauté de communes de procéder à leur élimination à l'aide des containers poubelles individuels.

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) par les particuliers sur leurs propriétés est également interdit pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, pour éviter aussi les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et /ou pour éviter en période de sécheresse, la propagation d'incendie si les feux ne sont pas surveillés. Il incombe aux particuliers d'apporter leurs déchets en déchèterie (ECOSUD à Montauban et la DRIMM à Montech).



■ ■ ■ Nuisances sonores



Les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tous dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles et d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... sont limités :

- Les jours ouvrables (du Lundi au Samedi inclus) de 8h à 12h et de 14h à 20h.
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

■ ■ ■ Elimination des déchets verts

La saison estivale est généralement associée aux travaux divers et nécessaires de jardinage et d'entretien des espaces verts.

Mais un phénomène étrange a été constaté au détour de certains chemins du village.

En effet des fossés sont anormalement encombrés par des résidus de taille d'arbre et de tonte de gazon. Il semblerait que des administrés aient confondu décharge avec fossé.

Point n'est besoin d'être juriste ou professionnel de l'écologie pour comprendre que ces « incivilités végétales » peuvent avoir des répercussions environnementales néfastes comme par exemple le mauvais écoulement des eaux pluviales dans les fossés. De même nous ne pouvons imaginer une généralisation de ce genre de comportement par effet d'imitation.

Ainsi nous nous voyons dans l'obligation de rappeler que tout abandon de déchets, végétal ou autre, dans la nature est assimilé à une décharge sauvage. Cela constitue une infraction réprimée par le code pénal et les contrevenants risquent une contravention de 2^{ème} classe. Les administrés ont la possibilité de décharger leurs végétaux aux déchèteries conventionnées :



DRIMM à Montech - ECOSUD ZAC ALBASUD MONTAUBAN



Nuisance et pollution des mégots de cigarette

Il faut cinq minutes pour fumer une cigarette mais douze ans pour qu'un mégot se décompose dans la nature.

Si les méfaits du tabac sur la santé sont bien connus, on se penche encore peu sur les effets néfastes de la cigarette sur l'environnement.

Les chiffres sont éloquentes : selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le tabac est responsable chaque année de la déforestation de 200.000 hectares de terres dans le monde et génère 2,3 millions de tonnes de déchets industriels et 209.000 tonnes de déchets chimiques.

Les mégots en particulier sont responsables d'une pollution visuelle et environnementale dans les villes. On estime que huit millions de mégots sont jetés chaque minute dans le monde, dont la plupart se retrouvent dans les rues et dans les égouts. Or, ces filtres contiennent des substances nocives qui se libèrent dans les réseaux d'assainissement des eaux, non équipés pour les traiter. Nicotine, phénols et métaux lourds se répandent alors dans les eaux des stations d'épuration.

Quand ils sont jetés dans la nature, les mégots sont tout aussi



néfastes. Ils fragilisent la végétation et sont entraînés par les cours d'eaux jusqu'à la mer.

Certains fumeurs ont encore du mal à perdre leurs mauvaises habitudes et nous déplorons des mégots jetés au sol dans certaines zones ouvertes au public comme par exemple à proximité des aires de jeux, le boulo-drome, les trottoirs... Nous incitons vivement les fumeurs à utiliser les cendriers installés par la municipalité dans les principaux points.

Pourquoi donner son sang



Depuis 2002, la consommation de produits sanguins a augmenté de près de 29% et cette tendance ne devrait cesser de croître dans les années à venir.

Nous devons donc rester mobilisés et vigilants. Aujourd'hui, 1 million de malades sont soignés grâce aux produits sanguins :

- 500 000 personnes par transfusion sanguine.
Par exemple : une femme qui a perdu beaucoup de sang lors de son accouchement, une personne atteinte d'un cancer et que la chimiothérapie affaiblit, une personne souffrant de drépanocytose...
- 500 000 personnes avec des médicaments dérivés du sang, dont les immunoglobulines (indispensables à certains déficits immunitaires), les facteurs de coagulation ou encore l'albumine. Il n'existe pas de traitement capable de se substituer au sang humain.

Les conditions pour donner son sang :

- Etre âgé(e) de 18 à 70 ans,
- Etre muni(e) d'une pièce d'identité avec photo (pour un premier don),
- Etre reconnu(e) apte au don,
- Peser au moins 50kg,
- Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de bien boire avant et après le don.

Les 4 étapes du don du sang :

- 1- Vous êtes accueilli par une secrétaire
- 2- Vous passez un entretien pré don afin de déterminer votre aptitude au don
- 3- Le prélèvement dure de 7 à 10 minutes et permet de prélever entre 400 et 500 ml de sang
- 4- Après votre don, vous restez sous la surveillance de l'équipe médicale dans l'espace repas où une collation vous est offerte. Après un don il est important de boire et beaucoup manger. La durée totale de ces étapes est d'environ une heure

Dans certains cas, il faut respecter un délai avant de pouvoir donner son sang :

- Après la fin d'un traitement par antibiotiques : 7 jours,
- Après des soins dentaires : 7 jours (sauf soins de caries : 1 jour)
- Après un épisode infectieux : 14 jours après l'arrêt des symptômes,
- Après un piercing ou un tatouage : 4 mois,
- Après un voyage dans un pays où sévit le paludisme (malaria...) : 4 mois,
- Après une intervention chirurgicale : 4 mois.

0 800 972 100 Service & appel gratuits
www.dondusang.net



Le territoire à énergie positive pour la croissance verte a lancé une opération « 10000 coins nature dans les écoles et collèges ».

Qu'est-ce qu'un coin nature ? Situés à l'intérieur de l'école ou de l'établissement, ces coins nature sont des espaces dédiés à la nature sous la forme d'espèces végétales et animales (jardin pédagogique, gîtes à insectes, nichoirs à oiseaux, potager, mare pédagogique, abris à chauves souris, Pousaillers, etc).

Le coin nature, des enjeux écologiques : le coin nature permet une appropriation douce de la nature. Il participe au maintien et au développement de la biodiversité en recréant des espaces formant des corridors écologiques, en réintroduisant en milieu urbain des lieux de nature et favoriser la prise de conscience écologique.

Le coin nature, support pédagogique : la conception, la mise en place, la gestion des espaces coins nature offrent de multiples supports pédagogiques, disciplinaires et interdisciplinaires. Il permet d'observer, de découvrir, de comprendre la biodiversité, sauvage ou non, au fil des saisons. Par la diversité des thématiques qu'il est possible d'aborder, elles permettent l'acquisition de savoirs et de compétences variées (exemple : jardin pédagogique pour aborder la question des saisons à l'école maternelle, EPI, etc).

Le coin nature, créateur de lien : le coin nature offre de belles opportunités de travail collaboratif entre les élèves, les enseignants, les personnels de direction, de maintenance et de gestion, ainsi que les partenaires de l'École, notamment les collectivités territoriales, et les associations.

Qui est éligible à l'aide financière « Coin nature » ?

10 000 écoles ou collèges, situés sur un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pourront bénéficier d'une aide de 500 euros de l'enveloppe Spéciale Transition Energétique pour installer un coin nature. Le projet de l'établissement devra supposer un minimum de 125 euros en autofinancement.

A Montbeton

Nous avons souhaité participer à cette opération et nous avons donc signé la convention TEPCV afin de bénéficier de la subvention de 500€.

Tous les acteurs, employés des espaces verts, animateurs, enfants et enseignants se sont mis au travail afin de réaménager le jardin de l'école.

De nouveaux « palox » ont été mis en place et durant les activités du péri scolaire, les jeunes jardiniers s'activent pour

planter et arroser fraisiers, framboisiers et nombreuses autres fleurs. Ce lieu doit favoriser la pollinisation et permettre aux insectes de venir butiner dans le but de créer prochainement un hôtel à insectes.

Les oiseaux ne sont pas oubliés aussi les nichoirs fabriqués l'année dernière ont été positionnés dans les arbres, près du jardin.



GMCA et Action VEOLIA

Dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers, la société Véolia s'est engagée à compenser ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). Elle propose d'installer un hôtel à insectes et un panneau pédagogique par commune. A Montbeton cet hôtel sera installé dans l'espace boisé derrière l'espace Jean Bourdette.



Arbres du Bicentenaire

Je me présente je suis le Chêne du Bicentenaire du Tarn et Garonne.

J'ai été planté en 2008 en hommage à la création du Département du Tarn et Garonne.

En effet, à l'initiative du Conseil Général, les 195 communes se sont vu dotées d'un arbre, un chêne de longévité, planté pour la postérité.

Le département est né de la volonté de Napoléon venu en personne à Montauban le 29 juillet 1808 pour élaborer les grandes lignes qui conduiront à l'élaboration de ce territoire.

Le découpage donna cours à un très long débat alimenté par des divergences, autant géographiques que philosophiques. Il faudra attendre 1821 pour obtenir la situation définitive de ce département dont la variété marquera l'entité.

Je suis donc l'arbre du souvenir qui va remémorer cet anniversaire aux générations futures.

J'ai trouvé ma place et pris racine près de la Mairie, dans les meilleures conditions pour assurer ma survie disons au moins jusqu'au tricentenaire.

N'hésitez pas à me rendre visite !



Bonne retraite Louis !

Louis Visentin, « Loulou » pour les intimes, a débuté sa carrière chez Citroën à Moissac. Employé à l'âge de 14 ans comme apprenti, il gravit au fil des années les échelons de la profession pour devenir chef d'atelier. Fort de plusieurs années d'expériences il tente sa chance et crée son propre garage en 1981 à Montbeton.

Après 36 ans de bons et loyaux services auprès de sa clientèle il décide d'entamer une nouvelle carrière, celle d'une retraite bien méritée.

Avant de décrocher de la mécanique il s'est assuré que la relève soit garantie en cédant les clés du garage à Adérito Ribeiro.

La passation a eu lieu en présence de la famille, amis et anciens clients autour d'un pot de départ.

Cela aura été l'occasion de lui souhaiter une deuxième vie bien rythmée au grès de ses loisirs favoris comme la pêche, la pétanque et le jardinage..... sans oublier de profiter de sa famille, enfants et petits-enfants.

Naissances



JANICOT Jules, Paul	16/11/2016	RUER Aaron, Dominique	30/12/2016
LAGARDE Malo	24/11/2016	BAUER Malon, Clif	01/01/2017
BERGER Anaëlle, Cécile	28/11/2016	BOUILLET Lora	01/01/2017
CHAËBI Maroua	02/12/2016	FAGULHA Nolan, Virgilio, Bernard	09/03/2017
GARRIGUES GOLFETTO Lou, Anna	07/12/2016	MAIO LAMEIRAS Cristiano	19/03/2017
CLAU Auxane, Betty, Palmyre	18/12/2016	FOURNIÉ Léo, Brice	30/03/2017
CARTESSE Ydriss, Christian, Tony	19/12/2016	VERGNES Timothé	04/04/2017
GRANDSIRE Ling Xi, Jade, Madeline	20/12/2016	SPOHR Emy, Hélène, Viviane	05/04/2017
POULET Chloé, Valérie, Simone	27/12/2016	GRAINGER Chaïna	14/04/2017
POULET Nathan, Gérard, Thibault	27/12/2016	BOSVIEL Eva	26/04/2017

Mariages



EL KHOUAKHI Yassine	11/03/2017
CHARANI Saleha	
PRATE Florian, Paul, Jean	22/04/2017
RIFAÏ Fatima Ezzahra	

Décès



ALTIÉ Louise, Eugénie épouse HAIROS	09/11/2016	MERLE Jean, André, Charles	14/01/2017
RANNOU André, Louis, Marie	12/11/2016	BASSET Marie, Yvonne épouse BROCHET	16/01/2017
AUDARD Raymonde, Josette, Elise épouse AUSSARESSES	16/11/2016	DIANA Elida, Alice épouse TARRIBLE	22/01/2017
GASC Pierre, Jean	19/11/2016	LEFEVRE Roland Henri Clément	28/01/2017
FIEUZAL Bernard	20/11/2016	MATHIEU Andrée, Germaine épouse MONCUQUET	03/02/2017
VISSIÉ Denise, Solange épouse SARDA	23/11/2016	BARBIERI Jean-Charles	10/02/2017
DATH André, Charles	29/11/2016	MEDORO Luigi	17/02/2017
PRATMARTY Rachel, Yvonne, Fernande épouse LARROQUE	17/12/2016	RAYNAL Léa, Noélie épouse MERCADIER	01/03/2017
DESCHÂTRE Mireille épouse SANCHEZ	19/12/2016	VAUZELLE Simone épouse BOURDIER	03/03/2017
BEZIERS Huguette Elsie Thérèse épouse GUALINO-TAMONINO	26/12/2016	LOUIT Odette, Marie, Rose épouse CAPS	12/03/2017
GENER Emilienne épouse EMANUELY	05/01/2017	TEYSSIER Olivier, Antoine, Joseph	19/03/2017
CORNU Camille, Célestin, Joseph	07/01/2017	JOURDAIN Henri, Joseph	22/03/2017
REILLET Hélène épouse VALETTE	12/01/2017	CRAMPAGNE Jean, Henri	11/04/2017



Mairie de Montbeton

Tél. 05 63 67 40 10
 Fax 05 63 30 01 24
 Web. <http://www.ville-montbeton.fr>
 Mail : mairie-montbeton@info82.com



Groupe scolaire P. Bonhourse

Tél. 05 63 67 40 78 (Primaire)
 Tél. 05 63 67 55 37 (Maternelle)



Dentistes

Dr Marie-Do. Roussel-Coullomb
 Dr Claire Berthe-Gauthier
 Dr Loubna El Baoudi
 Tél. 05 63 67 43 43



Podologue

Carine Montagnac
 Alexis Boudon
 Tél. 05 63 30 94 40



Infirmiers

Félicia St Martin / Céline Perrard
 Tél. 05 63 24 05 98
 Benoît Chauvin / Guy Zérath
 Tél. 05 63 67 48 37



Kinésithérapeutes

SCM Gastellu-Etchegorry
 Marion Fauré
 Tél. 05 63 67 48 45



Ostéopathe

Hélène Gallardo
 Tél. 05 63 20 51 88
 Port. 06 83 57 82 29



INSTITUT DE SANTE

496 ROUTE DE MONTAUBAN
 CENTRE COMMERCIAL

ORTHOPHONISTE :

Sabrina Delord
 05.63.02.33.93/06.11.67.32.89

OSTEOPATHES :

Smaïn Bénarbia
 06.46.84.20.21
 Romain Carrègues
 05.63.65.10.01

PSYCHOLOGUE :

Sophie Aït-Ali
 06.49.06.10.62



Taxi

Régis Paulin
 Tél. 06 50 45 16 85
 email: contact@poletaxi.fr



Pharmacie

Chaumerliac Ferté
 Tél. 05 63 67 40 82



Clinique Vétérinaire

Dr Stéphane Gadot
 Dr Sabrina Trachsler
 Tél. 05 63 26 30 20



Pompiers

Tél. 18



Gendarmerie de Montech

Tél. 17 / 05 63 27 10 50



SAMU

Tél. 15 / 115 (portable)



Appel d'Urgence Européen



Transport à la demande Libellule

Tél. 05 63 63 05 35
www.libellule.montm.fr



Dépannage

Tél. 0 972 675 082



Urgence Sécurité Gaz

Tél. 0 800 47 33 33



Correspondants de Presse

Catherine Caumon (Petit Journal)
 06 82 20 41 56
catherine.caumon@yahoo.fr

Jean-Marc Etienne
 (Dépêche du Midi)
 Tél. 06 74 19 07 05

AGENDA

Date	Manifestation	Organisateur	Lieux
13/07/2017	FEU D'ARTIFICE	COMMISSION CULTURE	Place Alibert
11-12-13/08/2017	FETE LOCALE	COMITE DES FETES	Place Alibert
08/09/2017	FORUM DES ASSO	COMMISSION CULTURE	Place Alibert
24/09/2017	FOULEES VENDANGES	ACSM	
01/10/2017	VIDE GRENIERS		Place Alibert
28/10/2017	LOTO	SAMBO	Espace Jean Bourdette
05/11/2017	FETE ARTISANAT	COMITE DES FETES	Espace Jean Bourdette
12/11/2017	BOURSE AUX JOUETS	AP2EM	Espace Jean Bourdette
18/11/2017	SOIREE BEAUJOLAIS	COMITE DES FETES	Espace Jean Bourdette
09/12/2017	LOTO TELETHON		Espace Jean Bourdette
17/12/2017	ARBRE DE NOEL		Espace Jean Bourdette
31/12/2017	REVEILLON	RUGBY	Espace Jean Bourdette



La municipalité

vous souhaite

un bel été